

## LES CORRELATIONS DU DROIT POSITIF

Lucreția DOGARU\*

**ABSTRACT:** *Comme ensemble des normes juridiques en vigueur dans un État, dont le respect peut être assuré à la rigueur par une force de contrainte de l'État, par des institutions spécialement habilitées en ce sens, on dit avoir à faire avec le droit positif.*

*Le droit positif (le droit objectif en vigueur et le droit subjectif), représente une partie du phénomène juridique et non pas le phénomène même.*

*Les rapports juridiques peuvent avoir pour objets matériels des créations artistiques, économiques, religieuses, conduites morales ou politiques qui, autrement, reçoivent des formes juridiques.*

*La conscience juridique peut avoir une composante morale, politique, économique ou religieuse. En conséquence, par son contenu, le phénomène juridique se trouve en connexion avec les autres phénomènes sociaux.*

*Nous allons traiter les connexions ou les rapports du droit positif avec la morale, la coutume, la politique, la religion et aussi avec l'économie et l'État.*

**KEYWORDS:** *Le droit positif, la morale, la coutume, la politique, la religion, l'économie et l'État, les corrélations*

**JEL CLASSIFICATION:** *K 1*

---

\* Associate professor PhD. Faculty of Economics, Law and Administrative Sciences, „Petru Maior” University of Tîrgu Mureș, ROMANIA.